

Réunion du 11 février 2022

L'an 2022 et le 11 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale sise 19, Le Boulevard, et non en son lieu habituel de séance, la Mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie, sous la présidence de Madame Chantal MILLERIOUX, Maire.

Madame MILLERIOUX, Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2021.

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, Mme CAURO Morgane, M. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M. MIGEON Dany, M. MITTEAU Sébastien, Mme PELVILLAIN Nadine, M. RAIMBAULT Jean-Paul, M. SOBOUL Jean-Pierre,

Absentes : Mme Julie TYRREL ayant donné pouvoir à Mme Chantal MILLERIOUX
Mme Muriel CHARRUYER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude COËNT

Madame Marie-Claude COËNT a été désignée secrétaire.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Procurations : 2
- Votants : 11

Date de la convocation : 3 février 2022

Date d'affichage : 3 février 2022

Point sur le programme A.D.N (Adressage Dénomination Numérotation) : état d'avancement et présentation du devis de signalétique

Madame Millérioux, Maire, informe le Conseil Municipal de l'avancement du programme Adressage Dénomination Numérotation des hameaux et lieux-dits. Elle indique que le Rapport d'Adressage réalisé par La Poste selon la convention signée entre La Poste et la Commune vient d'être validé pour transmission à la B.A.N. (Base Adresse Nationale) et qu'il conviendra de rédiger les certificats d'adressage destinés aux usagers.

Madame Pelvillain, Conseillère Municipale, laquelle a représenté Madame Le Maire aux réunions de chantier concernant l'installation de la fibre optique, notifie l'urgence à communiquer à la société Axione, en charge de l'installation de la fibre optique, l'arrêté portant modification de l'adressage du centre bourg pour transmission et validation à la B.A.N.

Madame Millérioux rappelle qu'il convient maintenant de réaliser la signalétique correspondant à la nouvelle dénomination des voies et numérotation dans les hameaux et lieux-dits, que l'entreprise Signalétique Vendômoise avec laquelle la commune a réalisé la signalétique/adressage du bourg en 2013, a été consultée pour établir des devis selon plusieurs modèles de plaques de rue et de panneaux directionnels. Les devis sont présentés et discutés. Monsieur Chêne, Conseiller Municipal, propose que soient uniformisées les plaques pour les routes, chemins, impasses. Le Conseil Municipal retient cette proposition et choisit, comme la signalétique déjà mise en place dans le bourg, le type « plaque de rue moulée » en fonte d'aluminium ép.5 à 6 mm fond laqué bordeaux avec laquage des supports pour toutes les voies.

L'entreprise Signalétique Vendômoise sera de nouveau consultée sur ce cahier des charges.

Madame Pelvillain propose que soit également consultée une autre entreprise spécialisée dans la signalétique et plaque de rue, sur ce même cahier des charges.

Point sur les travaux d'entretien des bâtiments communaux et dossiers en cours

Madame Millérioux indique que les travaux de rénovation de peinture ont été réalisés dans le logement communal et la salle communale et que le logement communal 12 rue de la mairie est reloué depuis le 2 février.

Madame Millérioux rappelle le projet de réfection de l'installation électrique dans l'atelier communal. Les devis des entreprises consultées, Vailly Electric et K.Castagnié sont présentés. Une entreprise préconise de remplacer le câble traversant et l'installation d'un tableau électrique à 2 rangées de 13 modules, l'autre entreprise ne prévoit pas le changement du câble et propose la mise en place d'un tableau électrique à 1 rangée de 13 modules. Le Conseil Municipal échange sur ces prescriptions. Le Conseil Municipal décide de changer le câble traversant qui apparaît défectueux et, considérant l'utilisation de l'atelier, décide la pose d'un tableau à 1 rangée de 13 modules. Les deux entreprises seront de nouveau consultées sur ce cahier des charges.

Madame Millérioux fait savoir que les gouttières du bâtiment logement/école sont à certains endroits défectueuses et qu'il convient de faire une vérification de la toiture. Le Conseil Municipal propose de consulter les entreprises de couverture : Guillaneuf, Romain et Huitema pour établir un état des lieux et un devis de réparation.

Monsieur Raimbault, Adjoint, explique que la verrière de la « marquise » située au-dessus de l'entrée de la mairie présente un problème d'écoulement de l'eau de pluie qui stagne et endommage la ferronnerie. Il est proposé de consulter l'entreprise de serrurerie Torchon pour déterminer et estimer le travail à réaliser pour résoudre le problème.

Madame Millérioux rappelle qu'une réfection des peintures des volets du 1^{er} étage du bâtiment logement/mairie est à réaliser et que certains volets nécessitent au préalable une réparation. Les entreprises C.Vaslin (menuiserie) et R. COTTAT (peinture) seront consultées pour établir des devis.

Le locataire du logement communal 1 allée de la gare a fait savoir que les deux sapins situés en bordure du logement lui apparaissent « menaçants » et génèrent de l'humidité. Monsieur Raimbault, Adjoint, qui s'est rendu sur les lieux pour constater, préconise de les abattre. Le Conseil Municipal suit cet avis. L'entreprise Raffestin sera consultée pour ces travaux.

Le point est fait sur l'immeuble en péril du centre-bourg. Madame Millérioux, Maire, communique que l'organisme EPFLI auquel la commune a confié le suivi de ce dossier a programmé une réunion par visio le 21 février pour faire le point sur la procédure à envisager qui pourrait être une procédure de « bien en état d'abandon manifeste »

Le Conseil municipal échange sur l'état d'un autre immeuble du centre-bourg délaissé par ses propriétaires et qui présente des détériorations de plus en plus importantes, menaçantes pour la voie publique. Les propriétaires informés à diverses reprises ne donnent pas suite. Madame Pelvillain propose que soit adressé un courrier recommandé aux propriétaires concernés.

Programme investissements du budget 2022 : débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal débat des investissements à prévoir au budget 2022 : des travaux de renforcement mécanique sur des voiries communales pour un montant évalué à 85 300,50 € TTC pour lesquels des demandes de subvention DETR/ Conseil Départemental sont en cours, le remplacement d'un ordinateur à la mairie, le remplacement de six extincteurs. Il conviendra également de prévoir un budget supplémentaire pour la signalétique des hameaux et lieux-dits. Il est discuté de la mise en place de mobilier urbain dans les hameaux. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'installation de panneaux d'information et de bancs. Les Commissions Animation et Environnement étudieront ce dossier.

Madame Millérioux rappelle le projet de restauration/embellissement du lavoir communal. Il a été suggéré d'acquérir éventuellement un terrain attenant pour en faire un lieu de détente et d'animation en lien avec le lavoir. Un des propriétaires riverains a fait une offre de prix à 15 000 € pour la vente de sa parcelle. Le Conseil échange sur cette proposition et ne souhaite pas donner suite compte tenu du coût que représenteraient l'achat et l'aménagement d'un espace de 6000 m². La Commission Animation étudiera le projet concernant l'accessibilité et l'embellissement du lavoir communal qui pourrait être un lieu d'animation.

Mise à jour du tableau de classement de la voirie : convention pour une mission d'assistance à la gestion de la voirie avec le C.I.T (Cher Ingénierie Territoires)

Madame Millérioux expose que le tableau de classement de la voirie communale doit être mis à jour.

Ce document est à communiquer lors des demandes de subvention concernant la voirie. Les services administratif et technique de la mairie n'ont pas la possibilité de le réaliser. Le C.I.T (Cher Ingénierie Territoire), auquel la commune adhère a été sollicité pour réaliser ce travail. Il propose un projet de convention pour une mission d'Assistance à la gestion de la voirie relative à la mise à jour du tableau de classement pour un montant forfaitaire de 1 122,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la voirie relative à la mise à jour du tableau de classement pour un montant de 1 122,80 € HT.

Courrier du Président du Conseil Régional et du CESER relatif à « la mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre Val de Loire » : délibération à prendre pour « l'appel au Premier Ministre » à ce sujet.

Madame Millérioux, Maire, donne lecture des courriers des Présidents de Région Centre Val de Loire et CESER relatif à « la mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre Val de Loire » et « l'appel au Premier Ministre » à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'Appel au Premier Ministre joint au courrier des Présidents du Conseil Régional et du CESER centre Val de Loire.

Questions diverses

Madame Pelvillain, Conseillère Municipale, relaie que la distribution des courriers concernant la distribution des comprimés d'iode n'a pas été effectuée dans toutes les boîtes aux lettres. Elle propose que les habitants soient consultés sur ce sujet par un formulaire à rédiger. La Commission Communication se réunira le 28 février à 18 h en mairie pour étudier ce point et échanger sur la communication avec les habitants.

Concernant l'échange avec les habitants, madame Millérioux propose que soit organisé un « apéro-républicain » pour le 14 juillet si les conditions sanitaires le permettent. Cette manifestation conviviale permettrait une rencontre avec les habitants que l'annulation de la cérémonie des vœux a empêchée.

Monsieur Raimbault fait savoir qu'une panne est survenue sur le matériel broyeuse. La pièce cassée sera remplacée par l'entreprise Th. Galliot qui assure l'entretien du matériel communal.

Monsieur Raimbault fait savoir que lors de la réunion du syndicat SIAEP Val de Loire Pays Fort, l'entreprise SAUR a informé d'une augmentation des tarifs : 3€ sur l'abonnement et 10% sur la consommation.

La séance est déclarée close à 22H45